Conditions générales de vente des séjours en chambres d’hôtes de la Drouennière

**Article 1 – Objet**

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes. Je m’engage à assurer personnellement l'accueil des clients avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

**Article 2 – Durée du séjour**

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d’un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**Article 3 – Formalités de réservation**

Après réception de votre demande de réservation, je vous adresse par courriel une confirmation écrite. La réservation est effective et bloquée dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 50 % du montant total du prix du séjour, avec un minimum d’une nuitée par chambre retenue. Le règlement de l’acompte implique votre accord plein et entier avec les présentes conditions générales. Tant que le versement de l'acompte n'est pas effectué, la réservation n'est pas confirmée et, par conséquence, je me réserve le droit de récupérer les chambres.

**Article 4 – Code de la consommation – droit de rétractation**

Une réservation réalisée en ligne, par téléphone, et/ou par correspondance est un achat à distance au sens du Code de la consommation Je suis soumis aux articles L. 121-17 et suivants du code de la consommation : le droit de rétractation n’existe pas pour les contrats des prestations de services d’hébergement.

### ****Article 5 – Annulation du séjour par le client****

Toute modification n’est possible qu’après l’accord des « chambres d’hôtes de la Drouennière » et peut entraîner des frais supplémentaires. Je vous informe qu’en cas d’annulation de la réservation avant le début du séjour, il sera dû, à titre de clause pénale par le client, une indemnité fixée de la façon suivante :

* si l’annulation intervient plus de 8 semaines avant la date d’arrivée, l’acompte sera remboursé dans sa totalité,
* si l’annulation intervient entre 2 semaines et moins de 8 semaines avant la date d’arrivée, l’acompte reste acquis aux « chambres d’hôtes de la Drouennière »,
* si l’annulation intervient moins de 2 semaines avant la date d’arrivée, l’acompte restera acquis aux chambres d’hôtes de la Drouennière qui sera en droit de réclamer et de facturer le solde du prix du séjour si celui-ci reste vacant suite à l’annulation.

En cas d’arrivée différée et/ou départ anticipé en cours de séjour : le règlement total de la prestation réservée est dû quel qu’en soit le motif.

### ****Article 6 – Assurance annulation à la charge du client****

J’attire votre attention sur le fait qu’aucune assurance annulation n’est incluse dans nos tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d’en souscrire une.

### ****Article 7 – Annulation du séjour par le propriétaire****

Si, avant le début du séjour, je suis amené à annuler la réservation, je dois aussitôt en informer le client par tout moyen. Celui-ci sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu’il aura déjà versées.

### ****Article 8 – Heure d’arrivée****

L’arrivée est prévue l’après-midi à partir de 17 heures et au plus tard à 20 heures. En cas de demande particulière ou imprévue, il est nécessaire de me contacter par téléphone au 0033 (0)6 22 35 58 75 pour me signaler tout retard.

### ****Article 9 – Heure de départ****

L’heure de départ des chambres est fixée à 11 heures au plus tard.

### ****Article 10 – Règlement du solde de l’hébergement****

Le paiement du solde du séjour s’effectuera le jour de votre arrivée. La facture sera éventuellement complétée des frais additionnels qui seront dus lors de votre départ.

**Article 11 - taxe de séjour**

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor public.

**Article 12 – Changement de chambres**

Sans que le client ne puisse se prévaloir d’aucune indemnité je me réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

**Article 13 – Animaux de compagnie**

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés.

**Article 14 – Art de vivre et utilisation des lieux**

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes des chambres d’hôtes de la Drouennière, le respect d’un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment demandé de ne pas fumer à l’intérieur.

Le client s’engage à rendre les chambres en parfait état et exemptes de dommages à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable. Les frais de réparations y compris le temps des interventions nécessaires à la remise en état seront réglés selon une facturation distincte et sur la base des justificatifs des frais engagés.

Il est précisé que la cuisine dans la maison d’hôtes n’est pas laissée à la libre disposition des hôtes.

L’attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l’unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux. Les enfants doivent toujours être accompagnés par un adulte dans les espaces communs et extérieurs.

Les chambres d’hôtes de la Drouennière n’est pas responsable en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce, quelle qu’en soit la cause.

**Article 15 - Capacité des lieux**

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, je suis en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### ****Article 16 – Modification des conditions de vente****

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L’acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l’acompte versé.

### ****Article 17 – Loi informatique et liberté****

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux données vous concernant. Je m’engage à ne pas transmettre vos informations personnelles à d’autres sociétés ou organismes.